

L'école d'orthoptie

Les inscriptions pour **l'année universitaire 2022/2023** pour l'Ecole d'Orthoptie de Clermont-Ferrand **concernant les candidats néo-bacheliers, en réorientation** (aucune interruption d'études) se fera sur la plateforme Parcoursup du 20 janvier au 29 mars 2022 inclus.

Critères généraux d'appréciation des dossiers :

Le processus d'admission se passe en deux étapes : une phase d'admissibilité sur dossier et une épreuve orale (entretien) pour les candidats admissibles.

Les attendus nationaux et les critères spécifiques sont visibles sur la plateforme Parcoursup en cherchant la fiche formation correspondante en indiquant « orthoptie » et sélectionnant le département demandé (**Unité de Formation et de Recherche de Médecine Université Clermont Auvergne (Clermont-Ferrand - 63) Certificat de capacité d'Orthoptie** : <https://dossier.parcoursup.fr/Candidat/carte>(<https://dossier.parcoursup.fr/Candidat/carte>)

La scolarité est joignable uniquement par mail pour des questions administratives : scola.candidature.orthoptie@uca.fr(<mailto:scola.candidature.orthoptie@uca.fr>).

<https://medecine.uca.fr/actualites-et-formation/offre-de-formation/formations-paramedicales2/formations-paramedicales-modalites-dadmission/ecole-dorthoptie>(<https://medecine.uca.fr/actualites-et-formation/offre-de-formation/formations-paramedicales2/formations-paramedicales-modalites-dadmission/ecole-dorthoptie>)